



## Nuisance sonore AirBNB

-----  
Par Frk22

Bonjour ;

Depuis plus d'un an, mon voisin au dessus propose son appartement à la location très courte durée.

Le problème vient de l'isolation phonique entre les appartements : il s'agit d'une dalle béton pleine qui laisse passer tous les bruits d'impact.

Cela nécessite une marche adaptée pour ne pas avoir le pas lourd ; et avoir conscience que les déplacements d'objets etc entraînent une gêne.

Du fait des locations courte durée :

- aménagement des locataires (bruit)
- éducation des locataires (bruits malgré note d'information)
- retour des locataires de soirée
- préparation du lit (clic clac/BZ ; mobilier déplacé)
- déménagement / nettoyage par les locataires (souvent tôt le matin 7h ou avant, dimanche et férié y compris)
- nettoyage pas personne tierce

Le propriétaire a refait en partie l'appartement il y a 2 ans et en a profité pour changer la vieille moquette par un parquet stratifié avec sous couche phonique épaisse en Phaltex (ce qu'il me dit). Les bruits d'impacts sont un peu plus étouffés qu'auparavant j'en conviens ; mais au quotidien?

Il m'a aussi dit que les 'voyageurs' ont une note d'information concernant le bruit.

Le problème est que suivant les 'voyageurs', les bruits durent toute la journée et/ou la nuit ; sont plus ou moins importants ; que c'est sans fin de monter informer les 'voyageurs' car ils ne restent pas longtemps ; que nos appartements sont de grands studio, tout dans une pièce ; donc tous les bruits de marche etc sont transmis.

Pour avoir dû informer les locataires, ceux-ci n'ont juste pas conscience de la très mauvaise insonorisation de l'immeuble. Une fois au courant ils sont vigilants (excepté un couple).

A noter que le propriétaire n'a jamais fait d'accueil physique de ses 'voyageurs'.

J'ai pris contact depuis tout ce temps avec lui, mais pour lui le stratifié + note d'information, il ne peut pas faire mieux.

Je vais bientôt travailler en horaires décalées ce qui ne va rien arranger (aide soignant)

Est-ce moi qui devient intolérant ? Comment agir ?

Merci de vos retour

Franck

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre règlement de copropriété autorise-t-il ces locations de courte durée ? Et votre mairie ?

De plus vous pouvez contacter cette plateforme de location, il y a un service dédié pour traiter les nuisances de voisinage.

Un courrier RAR au propriétaire bailleur est indispensable avant d'engager toute procédure judiciaire à son encontre.